

Chambly, et M. l'abbé Savariat, chanoine honoraire, chapelain des Carmélites, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre d'office.

M. le chanoine Archambeault a prononcé, sur la nature et sur l'étendue de l'autorité épiscopale, un sermon que nous commençons à reproduire dans ce même numéro de la *Semaine Religieuse*.

Les chants de la grand'messe ont été exécutés, avec un succès qui leur a mérité les plus chaleureuses félicitations, par les élèves du collège Sainte-Marie.

La cathédrale est donc définitivement inaugurée. C'est aux donateurs généreux qu'il appartient de compléter ce bel édifice dont l'effet saisissant est si bien de nature à porter l'âme à la prière et à la contemplation des infinies grandeurs du Souverain Maître.

S E R M O N

SUR

L'AUTORITE DES EVEQUES

DONNÉ LE 1^{ER} MAI 1894 DANS LA CATHÉDRALE DE MONTRÉAL

PAR M. LE CHANOINE ALFRED ARCHAMBEAULT

A L'OCCASION DU

21^e ANNIVERSAIRE DE LA CONSECRATION EPISCOPALE

DE

Mgr EDOUARD-CHARLES FABRE

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

« Vos Spiritus Sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei. »

« Le Saint-Esprit vous a faits évêques pour régir l'Eglise de Dieu. »

(ACTES DES APÔTRES, XX, 28).

Messeigneurs (1),

Jésus-Christ a institué son Eglise à l'état de société. Il en a lui-même déterminé les éléments constitutifs, fixé l'organisation,

(1) Mgr Fabre, archevêque de Montréal.

Mgr Gravel, évêque de Nicolet.

Mgr Decelles, évêque de Druzipara et coadjuteur de St-Hyacinthe.